

Honoraire des avocats !! part des honoraire

Par Visiteur, le 18/03/2007 à 17:35

J'ai pris un avocat en commun avec mon ex-mari, j'ai payé ma part d'honoraire, mais mon ex n'a pas encore payé la sienne et le divorce à été prononcé, mon avocat à t-il le droit de ne pas me donner le document qui justifie mon divorce, alors que j'en ai besoin pour me remarier?